AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0347
FR0010451203-FS0108

12 février 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

REXEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 février 2021, la société Pzena Investment Management, LLC[1] (320 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 février 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 14 982 307 actions REXEL[2&3] représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et des droits de vote de cette société[4].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions REXEL sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Pzena Investment Management, Inc. laquelle a précisé ne détenir directement aucune action REXEL.
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 6 127 940 actions REXEL pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Dont 2 634 ADR REXEL.
[4] Sur la base d'un capital composé de 304 425 106 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.